

Les associations culturelles dans le secteur associatif français

Données de cadrage

*Viviane TCHERNONOG **

Le secteur associatif échappe à la statistique officielle et peu de travaux proposent un cadrage de l'ensemble du secteur. Le déficit des informations qui s'y rapportent a plusieurs origines : un poids économique longtemps sous-estimé qui a réduit l'intérêt présumé de tels travaux, l'hétérogénéité et la variété des associations qui compliquent les tentatives d'appréhension globale du secteur. L'absence de répertoire des associations et la mortalité rapide d'un grand nombre d'entre elles constituent autant de difficultés supplémentaires qui découragent les initiatives dans ce domaine. Les lacunes de la connaissance sur les associations sont telles que l'on ignore actuellement le nombre d'associations en activité sur le territoire national.

La demande sociale d'information sur le secteur associatif est pourtant très grande et a conduit à un développement d'études sectorielles sur les associations relativement plus faciles dans les champs où celles-ci sont fortement constituées en réseaux, ce qui n'est pas le cas du champ culturel, avec un risque d'exclusion des associations restées autonomes.

L'objectif de cette contribution est de fournir des données quantitatives de cadrage du champ culturel associatif de manière à situer la place et les spécificités du secteur culturel dans l'ensemble du champ associatif. Les données proviennent pour la plupart d'une enquête qui vient d'être conduite (voir encadré page suivante) et elles sont complétées par deux autres sources : les données relatives aux enregistrements de créations d'associations par les sous-préfectures et les données tirées d'une enquête sur les trajectoires associatives et les cycles de vie des associations.

* Économiste spécialisée dans l'étude des politiques sociales locales, chargée de recherches au CNRS (MATISSE-LES), Maison des sciences économiques.

Méthodologie

Les données concernant le secteur associatif culturel sont tirées d'un travail de cadrage quantitatif¹ de l'ensemble du champ associatif français effectué en 1998 à partir d'un questionnement en nombre des associations. Le secteur associatif échappe au système officiel de statistiques et peu de travaux proposent un tel cadrage, la conduite d'enquêtes auprès des associations se heurtant à l'hétérogénéité et la variété de ces dernières ; l'absence de répertoire des associations et la mortalité rapide d'un grand nombre d'entre elles constituent autant de difficultés supplémentaires qui découragent les initiatives dans ce domaine. Pour contourner ces obstacles, la méthode d'enquête s'est organisée à partir des municipalités : les mairies ont été sollicitées pour diffuser le questionnaire auprès des associations en activité sur leur territoire. Au total, près de 1 400 communes de toutes tailles, de toutes orientations politiques, appartenant à tous les départements métropolitains sauf la Corse, ont participé à la démarche, soit un taux de participation de 46 % pour les communes de plus de 10 000 habitants et de 72 % pour les villes de plus de 50 000 habitants. Près de 13 000 associations ont participé à l'enquête et ont retourné le questionnaire rempli. Les analyses effectuées portent cependant, compte tenu des moyens disponibles, sur un échantillon de 5 213 associations – parmi lesquelles 914 associations culturelles.

Le questionnaire adressé aux associations compte près de 70 questions portant sur les caractéristiques de l'association et de son activité, sur les budgets, sur la nature et l'origine des financements publics, sur l'emploi, sur le travail bénévole, sur les ressources en nature, sur l'appartenance à des réseaux.

Un important travail de contrôle de cohérence des données et de correction des informations contenues dans les questionnaires a été effectué. Les analyses comparatives conduites avec d'autres études ayant procédé de manière différente et avec les fichiers administratifs, de manière à mieux évaluer les biais susceptibles de résulter du mode de constitution de l'échantillon, ont montré que l'échantillon était assez proche des caractéristiques connues de la population totale d'associations pour autoriser, après les redressements effectués, des extrapolations sérieuses.

Le champ culturel retenu dans cette approche est assez restrictif et limité aux activités culturelles traditionnelles ; il n'inclut pas les activités socioculturelles, l'éducation populaire. L'échantillon d'associations culturelles est présenté dans le tableau 1 qui montre la part importante des petits clubs au sein des associations culturelles.

Les associations ont été regroupées en dix grands secteurs d'activité, selon une nomenclature qui correspond pour une part à l'organisation des réseaux associatifs et aux découpages administratifs et dans laquelle se reconnaissent les associations. La répartition par secteur d'activité n'est pas toujours aisée et le rattachement d'une des 62 activités recensées dans le questionnaire à l'un des dix grands secteurs ainsi déterminés peut aussi poser question. Les associations développent de plus en plus souvent plusieurs activités : les associations du secteur « sports, culture et loisirs », par exemple, sont de plus en plus nombreuses ; des associations d'aide aux chômeurs peuvent développer à la fois des activités de formation, d'insertion et des actions sociales ou humanitaires à l'adresse des chômeurs et peuvent donc relever de plusieurs grands secteurs d'activité.

Plus d'un tiers (37 %) des associations ont cité un deuxième grand secteur d'activité et 11 % déclarent avoir des activités appartenant à trois grands secteurs différents. Les analyses conduites par secteur d'activité ont tenu compte du classement de rang 1, c'est-à-dire de l'activité retenue à titre principal par l'association.

1. Cette recherche a été réalisée dans le cadre de l'appel d'offres de la MIRE « Produire les solidarités – La part des associations », avec le concours financier du Ministère de l'emploi et de la solidarité, de la Fondation de France et de la Fédération nationale du Crédit Mutuel.

Profil des associations culturelles

Un dynamisme de création élevé

La fin des années 1970 a connu une très forte accélération des créations d'associations culturelles ; durant cette période, la moyenne annuelle de création était de 4 800 associations environ. Le nombre annuel moyen de créations d'associations est en constante augmentation et, aujourd'hui, ce sont près de 12 000 associations culturelles qui se créent en moyenne par année. Le tableau 1 retrace l'évolution du nombre de créations enregistrées par les sous-préfectures, évaluée par M. FORSE et poursuivie par l'ESEAC pour le compte du Conseil national de la vie associative (CNVA) ².

Tableau 1 – *Évolution du nombre annuel moyen de créations d'associations culturelles entre 1975 et 1997*

Période	Moyenne annuelle des créations dans la période
1975-1986	4 784
1987-1990	9 662
1993-1994	11 327
1995-1997	11 840

Source : *Enquête auprès des associations* (MATISSE-CNRS, 1999)

Il existe très peu de données sur les créateurs et sur la mortalité des associations. Les seules données actuellement disponibles sur ces questions résultent d'un travail qui a été conduit dans l'arrondissement d'Orléans, portant sur les créateurs, les cycles de vie et la mortalité des associations ³. La durée moyenne de vie des associations culturelles y apparaît largement inférieure à celle de la moyenne des associations. L'analyse des facteurs liés à la mortalité révèle que, pour les associations culturelles, deux facteurs sont susceptibles d'expliquer leur espérance de vie plus courte : la proportion très importante des jeunes créateurs dans les créations de ces associations, le jeune âge du créateur étant, toutes choses égales par ailleurs, un facteur de fragilité des associations, et le fait que l'association culturelle est souvent portée par un promoteur donné pour un projet précis. L'abandon du projet associatif par le créateur est toujours un grand facteur de fragilité pour une association, et cela se vérifie plus encore dans le domaine culturel, caractérisé par la forte spécificité des projets et le lien étroit qui les attache à leur concepteur.

2. Source : Conseil national de la vie associative. Bilans de la vie associative, années diverses.

3. Viviane T'CHERNONOG, « Trajectoires associatives. Premiers éléments sur la mortalité des associations » *in Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 272, 1999.

Des associations culturelles jeunes...

La forte croissance du nombre des créations, la jeunesse des créateurs, la nature du projet ont pour conséquence un important renouvellement du tissu associatif culturel et une grande jeunesse des associations culturelles : à la date d'observation, c'est-à-dire en 1998, près de 40 % des associations culturelles avaient moins de 8 ans. Certaines associations très anciennes, créées par exemple avant la loi de 1901 et enregistrées depuis, sont cependant toujours en activité aujourd'hui. Ces très vieilles structures sont surtout des associations de sauvegarde du patrimoine monumental, parfois des associations de ballets, de concerts, de spectacles.

Tableau 2 – Répartition des associations culturelles actuellement en activité selon leur date de création

Période de création	Nombre d'associations	%
Avant 1901	5 200	3
1901/1929	3 600	2
1930/1959	10 700	7
1960/1969	8 800	6
1970/1979	21 200	14
1980/1989	46 000	29
Depuis 1990	61 500	39
Total	157 000	100

Source : *Enquête auprès des associations* (MATISSE-CNRS, 1999)

Une analyse comparative avec les autres secteurs d'activité (voir encadré p. 37) souligne la relative jeunesse des associations du secteur culturel par rapport à l'ensemble des autres associations. Seuls trois secteurs affichent des dates de création des associations vivantes plus récentes : la défense des intérêts économiques, l'insertion, l'action humanitaire, mais ce sont des secteurs encore peu développés.

Tableau 3 – Répartition des associations selon leur date de création

en %

	Avant 1901	1901/ 1930	1940/ 1959	1970/ 1979	1980/ 1989	Après 1990	Total
Culture	3	4	11	14	29	39	100
Action humanitaire, action sociale, santé . .	3	4	18	15	26	34	100
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	1	4	11	13	27	44	100
Loisirs et sociabilité	1	4	14	22	26	33	100
Opinion, défense des causes et des droits .	2	11	21	14	20	32	100
Sports	2	9	21	20	24	24	100
Autres	ns	3	10	11	38	38	100
Total	2	6	16	17	26	33	100

Source : *Enquête auprès des associations* (MATISSE CNRS, 1999)

... et nombreuses

Les associations culturelles sont aujourd'hui nombreuses. Au total, le secteur culturel compte 157 000 associations vivantes et actives sur le territoire national pour un nombre total d'associations estimé à 880 000. Les associations culturelles représentent ainsi 18 % du nombre total d'associations en activité. Malgré une mortalité relativement plus élevée des associations culturelles, le dynamisme de création est tel que leur place s'est confirmée entre 1990 et 1999 (voir tableau 4).

Secteurs d'activité

Le *secteur culturel* a été défini de façon restrictive, les loisirs socioculturels ayant été classés dans le secteur loisir ; il inclut, outre des musées, des monuments, des cinémas, des bibliothèques et médiathèques, des établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de spectacles, centre de congrès. Le secteur compte un nombre relativement important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine national, mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse, poésie, peinture, littérature, philatélie, musique – pratique qui a connu ces dix dernières années une forte progression).

L'*action humanitaire* ne se limite pas à l'action conduite en direction des populations démunies au niveau matériel, mais intègre une double notion de détresse ou d'urgence. Elle s'adresse aussi à toutes les personnes en difficulté (personnes en situation de rupture, personnes en fin de vie, prisonnières, personnes torturées, malades, toxicomanes, SDF, nouveaux immigrants, réfugiés, victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres, enfants maltraités). Les associations du secteur de l'action humanitaire interviennent souvent au niveau international.

Le secteur de l'*action sociale* rassemble principalement les établissements sociaux ou médico-sociaux (accueil des handicapés), les associations d'action en faveur des familles (centre social, aide familiale à domicile, garde d'enfants), des personnes âgées (maisons de retraite, foyers logements), des adolescents, de la prévention spécialisée. Lorsqu'elles ne sont pas employeuses, ces associations centrent le plus souvent leurs activités sur l'information, la prévention, l'orientation vers les structures susceptibles de venir en aide aux personnes en situation difficile.

Les *associations sanitaires* employeurs comptent les établissements hospitaliers, les centres de soins de suite et de rééducation fonctionnelle, les associations de soins à domicile. Les associations de malades, de lutte contre une maladie, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé, d'éducation à la santé dans des différents domaines sont les plus nombreuses, elles reposent souvent sur le travail bénévole.

Le secteur de l'*éducation, de la formation et de l'insertion* comprend les établissements d'enseignement, des centres de formation permanente, les associations intermédiaires, d'insertion et d'aide aux chômeurs, les régies de quartier, mais aussi les petites associations sans salarié de parents d'élèves et des petites associations locales de formation à des activités de type initiation à l'informatique, langue, couture.

Le secteur de *défense des intérêts économiques* compte les syndicats d'initiative, les agences de développement local, de nombreuses associations de promotion du tourisme et de la vie locale, des associations de gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local). On trouve aussi dans ce secteur des associations de mise en commun ou de gestion d'activités

marchandes, mais aussi des associations pour le développement du commerce équitable ou de la consommation éthique.

Le secteur des *loisirs* comprend d'une part des équipements de type socioculturels, mais surtout de nombreuses petites associations de loisirs spécialisés ou polyvalents, les amicales, de nombreux clubs de troisième âge, les salles des fêtes et associations d'organisation de kermesses ou de bals en milieu rural. Ce secteur compte aussi les associations de tourisme social, maisons, camps ou colonies de vacances, d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, les associations d'amitiés internationales, de jumelage n'ayant pas un but humanitaire.

Les associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, les associations de consommateurs, les associations d'anciens combattants sont les plus nombreuses du secteur *opinion, expression, défense des droits* qui compte aussi les associations de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, des associations civiques, de défense d'une cause, de défense des minorités et quelques associations professionnelles.

Les associations de chasse et de pêche ont été rattachées au secteur *sports* qui est composé essentiellement de clubs sportifs et de clubs omnisports, moins nombreux et de très grande taille. Une novation est l'apparition d'associations qui fédèrent d'anciennes sections ayant, compte tenu de leur importance ou de la spécificité de leur gestion, acquis une marge d'autonomie plus grande.

Tableau 4 – Évolution de la part des associations culturelles dans le secteur associatif entre 1990 et 1999

	1990	1999
Culture	18	18
Action humanitaire, action sociale, santé	18	14
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	8	9
Loisirs et sociabilité	15	20
Opinion, défense des causes et des droits	13	16
Sports	25	22
Autres	3	1
Total	100	100

Source : *Enquête auprès des associations* (MATISSE-CNRS, 1999)

Une force de travail surtout bénévole

Les associations culturelles sont très diverses. Quelques-unes gèrent des équipements en relation très étroite avec les collectivités publiques et en s'appuyant sur des professionnels salariés, d'autres combinent un recours à l'emploi salarié et une participation active de bénévoles, d'autres enfin sont de petites associations de membres qui ne s'appuient que sur du travail bénévole, à l'exclusion de tout recours à de l'emploi salarié même occasionnel. Les associations qui ne fonctionnent qu'à partir de travail bénévole sont nettement les plus nombreuses. Le secteur culturel associatif compte ainsi près de 132 000 associations sans salarié, fonctionnant uniquement sur la base du travail bénévole et 25 000 associations recourant de façon régulière ou

occasionnelle à l'emploi salarié ; le taux d'associations sans salarié dans le secteur culturel est très proche du taux moyen de 16 % de l'ensemble du secteur associatif.

Tableau 5 – Effectifs des associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Culture	132 000	25 000	157 000
Action humanitaire, action sociale, santé	92 500	26 500	119 000
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	55 000	22 000	76 000
Loisirs et sociabilité	158 000	22 000	180 000
Opinion, défense des causes et des droits	135 000	10 000	145 000
Sports	158 000	37 500	195 500
Autres	4 500	2 000	6 500
Total	735 000	145 000	880 000

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Une majorité d'associations de petite taille

Que l'on prenne pour référence leur budget annuel ou le nombre de salariés, la grande majorité des associations culturelles se rangent parmi les associations de petite taille.

Plus du tiers d'entre elles, soit environ 54 000 associations, gèrent un budget annuel inférieur à 10 000 francs ; elles sont très peu nombreuses à disposer d'un budget annuel supérieur à un million de francs (voir tableau 6). La répartition selon la taille de budget des associations du secteur culturel est remarquablement proche de la structure moyenne nationale obtenue par ailleurs à travers une diversité assez large de structures pour les différents secteurs d'activité. C'est seulement pour les grandes associations, celles qui gèrent un budget annuel supérieur à 1 million de francs, qu'un décrochage se produit : ces associations sont beaucoup plus rares dans le secteur culturel que dans les autres secteurs, à l'exception du sport et de la défense des droits.

La taille du budget annuel de fonctionnement est bien sûr très fortement liée au nombre de personnes salariées présentes dans les associations. Si la grande majorité d'entre elles fonctionnent sans emploi salarié, la plupart des associations qui y ont recours n'emploient qu'une ou deux personnes ; elles sont seulement 11 600 associations à employer plus de deux personnes salariées.

Tableau 6 – Répartition des associations culturelles selon la taille du budget annuel

	Nombre d'associations	%
Moins de 10 kF	54 000	34
10 à 100 kF	70 700	45
100 à 500 kF	21 500	14
500 à 1000 kF	4 700	3
1000 kF et plus	6 100	4
Total	157 000	100

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Tableau 7 – Répartition des associations culturelles selon le nombre de personnes salariées

Nombre de personnes salariées par association	Nombre d'associations
0 salarié	132 000
1 ou 2 salariés	13 400
3 à 9 salariés	6 150
plus de 10 salariés	5 450
Total	157 000

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Un fort ancrage dans le tissu local

Les aires d'intervention des associations culturelles sont variées, même si les aires communales ou articulées autour de la commune (le quartier ou l'intercommunalité) constituent le terrain d'action de (–) plus de 60 % des associations culturelles ; c'est dire leur ancrage dans le tissu local du pays. Pour autant, les aires d'intervention qui dépassent l'échelon communal ou intercommunal (le département, la région, la France ou l'action internationale) sont présentes ; la place de l'aire culturelle régionale, avec 9 % des associations qui la reconnaissent comme territoire d'intervention, mérite d'être relevée : ce sont souvent des associations de préservation du patrimoine monumental, des musées, ou encore des associations qui organisent des spectacles de type théâtre.

Tableau 8 – Aire d'intervention des associations culturelles

en %

Le quartier	9
La commune	30
Plusieurs communes	23
Le département	16
La région	9
La France	7
Action internationale	4
Autre	2
Total	100

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Une nette prépondérance des associations de membres

Trois logiques d'action sont à l'œuvre dans les associations culturelles : une logique centrée sur la gestion d'équipements (CAC, médiathèques, cinémas, théâtres, centres d'exposition...) qui concerne plus de 13 % d'entre elles ; une logique d'action militante, orientée vers la diffusion de la culture et du savoir auprès de certaines cibles de population et qui touche elle aussi plus de 13 % des associations ; enfin – de loin la plus importante en nombre puisqu'elle recouvre plus de 74 % du secteur – une logique que l'on peut qualifier d'autocentrée, celle des associations de membres qui s'organisent pour satisfaire les besoins culturels de leurs membres. Par rapport à la moyenne, la logique d'action « militante » apparaît nettement moins fréquente que dans de nombreux autres secteurs associatifs, tandis que les petites associations de membres sont nettement plus nombreuses dans les associations culturelles.

Tableau 9 – Répartition des associations culturelles selon les logiques d'action

	Effectifs	%
Gestionnaires d'équipements ou de services	20 400	13
Militantes	21 200	13
Associations de membres	115 400	74
Total	157 000	100

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Le lieu et le mode d'hébergement

En cohérence avec l'étendue de l'aire d'intervention, c'est la mairie qui est le lieu principal d'accueil des associations hébergées, suivie par le domicile du président ou d'un membre de l'association. Peu d'associations sont propriétaires de leurs locaux, un certain nombre d'entre elles sont locataires, la plupart sont hébergées.

Tableau 10 – Répartition des associations culturelles selon le statut principal d'occupation des locaux

en %

Propriétaire	3
Locataire	10
Hébergée	87
Total / réponses	100

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Tableau 11 – Répartition des associations culturelles selon le lieu d'hébergement

	Effectifs d'associations	%
La mairie.	75 500	55
Le président ou un membre de l'association.	29 800	22
Un établissement public.	6 800	5
Un équipement du type Maison d'association, Office culturel.	10 800	8
Un établissement privé lucratif ou commercial	3 700	3
Autres.	10 400	7
Total	137 000	100

 Source : *Enquête auprès des associations* (MATISSE-CNRS, 1999)

*Une structuration en réseaux présente,
mais moins prégnante que dans les autres secteurs associatifs*

Le secteur associatif paraît dans son ensemble très fortement structuré en réseaux, réseaux formels ou informels, locaux, nationaux ou internationaux ; dans ce contexte, une des spécificités des associations culturelles est leur moindre appartenance à des réseaux : 58 % d'entre elles n'appartiennent à aucune forme de réseau et fonctionnent de façon isolée sur le territoire.

Tableau 12 – Fréquence d'appartenance à des réseaux selon le secteur d'activité

en %

	Appartenance à un ou plusieurs réseaux	Pas d'appartenance à un réseau	Total
Culture	42	58	100
Action humanitaire, action sociale, santé	68	32	100
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	58	42	100
Loisirs et sociabilité	48	52	100
Opinion, défense des causes et des droits	62	38	100
Sports	78	22	100
Autres	48	52	100
Total	60	40	100

 Source : *Enquête auprès des associations* (MATISSE-CNRS, 1999)

La fréquence de l'appartenance à un réseau croît de façon régulière et importante avec la taille des associations et avec leur âge ; la forte proportion de petites associations dans le secteur culturel et le jeune âge de ces dernières s'ajoutent aux effets liés à la spécificité des projets associatifs qui expliquent que la prégnance des réseaux soit moins forte dans les associations culturelles. Sur les 157 000 associations culturelles que compte le secteur associatif, près de 90 000 appartiennent à des réseaux ; elles sont environ 61 000 à appartenir

à des fédérations ou unions d'associations, mais globalement leur appartenance à des réseaux informels est, par rapport à l'ensemble du secteur associatif, l'une des plus élevées.

Tableau 13 – Fréquence d'appartenance à un ou plusieurs réseaux des associations culturelles selon leur budget annuel

	Appartenance à un ou plusieurs réseaux	Pas d'appartenance à un réseau	Total
Moins de 10 kF.	38	62	100
de 10 à moins de 100 kF	43	57	100
de 100 moins de 500 kF.	47	53	100
de 500 à moins de 1000 kF.	46	54	100
1000 kF et plus.	63	37	100
Total	43	57	100

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

L'organisation des ressources

Des budgets moyens inférieurs à celui des autres secteurs d'activité

Les associations culturelles ont un budget moyen par association inférieur au budget associatif moyen tous secteurs confondus, qu'il s'agisse des associations sans salarié ou des associations employeurs (voir tableau 14 ci-dessous). Au total, le budget moyen d'une association culturelle est de l'ordre de 227 500 francs, alors que le budget moyen d'une association, tous secteurs d'activité confondus, est de 349 000 francs.

Malgré la faiblesse des budgets moyens des associations culturelles, le nombre élevé de celles-ci explique leur poids économique relativement important dans le budget cumulé du secteur associatif : les associations culturelles, avec un budget annuel supérieur à 32 milliards de francs, ont en effet réalisé 10 % du budget total du secteur associatif.

Tableau 14 – Budget moyen selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Budget moyen des associations sans salarié	Budget moyen des associations	Budget moyen pondéré
Culture	47 650	1 062 935	227 503
Action humanitaire, action sociale, santé	59 052	4 421 735	112 942
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques.	50 920	2 590 896	
Loisirs et sociabilité.	50 988	1 228 880	225 018
Opinion, défense des causes et des droits.	20 788	817 347	95 374
Sports.	72 934	668 193	207 699
Ensemble	50 469	1 871 314	348 771

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Tableau 15 – Poids économique des secteurs d'activité (en % du budget total)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Culture	17	10	11
Action humanitaire, action sociale, santé	15	45	43
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	8	22	21
Loisirs et sociabilité	21	10	11
Opinion, défense des causes et des droits	7	3	3
Sports	31	9	10
Autres	1	1	1
Total en %	100	100	100
Budget total en milliards de francs	37,1	271,3	308,4

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Un financement public majoritaire dans le budget cumulé

Le financement privé est important, mais reste minoritaire dans les budgets associatifs par rapport au financement public qui alimente 63 % du budget cumulé du secteur associatif.

Les ressources privées représentent 42 % des ressources budgétaires du secteur associatif. Les cotisations de membres, qui alimentent au total 7 % du budget cumulé des associations culturelles, proportion inférieure à la moyenne observée pour l'ensemble du secteur associatif, proviennent des adhérents personnes physiques, comme c'est le cas le plus souvent, mais aussi de personnes morales dont la fréquence est relativement plus importante dans le champ culturel associatif. Les dons directs des particuliers sont très peu élevés, mais ils s'ajoutent au mécénat, qui comporte pour les associations culturelles les financements en provenance des entreprises et les dons collectés puis redistribués par les fondations.

Tableau 16 – Structure des ressources des associations culturelles en %

Financements privés	42	
Cotisations		7
Dons		1
Mécénat		4
Recettes d'activité		30
Financement publics	58	
Commune		34
Département		7
Région		3
État		12
Autres financements publics		2
Total	100	
Budget total en milliards de francs		32 Mds F

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Dons et mécénat représentent 5 % des ressources budgétaires des associations culturelles. Les recettes tirées de l'activité sont de nature très différente : elles peuvent englober la vente de services associatifs à un prix de marché, la participation forfaitaire à des services rendus, la vente de services à des prix différenciés tenant compte d'un certain nombre de critères, les produits des fêtes et des manifestations pour les petites associations, les revenus des placements. Au total, elles alimentent 30 % des budgets associatifs des associations culturelles.

Les ressources publiques représentent 58 % du financement cumulé du secteur associatif. Cependant, la structure des ressources est très différente d'un type d'association culturelle à l'autre. La taille de l'association est un facteur souvent décisif de la structure de ses ressources. Les très petites associations présentent une structure spécifique en tirant l'essentiel de leurs ressources des cotisations et des dons. Plus la taille augmente, plus les ressources tirées des cotisations et des dons diminuent, et plus la part des financements publics tend à augmenter.

Tableau 17 – Structure des ressources des associations culturelles selon leur taille

	Coti- sations	Dons et mécénat	Recettes d'activité	Financements publics	Total en %	Budget moyen	Effectifs d'associations
Moins de 10 kF . . .	48	7	13	32	100	4 400	54 000
10 à 100 kF	27	8	35	30	100	38 000	70 700
100 à 500 kF	21	6	33	40	100	227 000	21 500
500 à 1000 kF	16	4	29	51	100	699 000	4 700
1000 kF et plus . . .	2	4	28	66	100	3 922 000	6 100
Ensemble	7	5	30	58	100	227 500	157 000

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Les communes sont le premier partenaire public des associations culturelles : elles sont à l'origine de 34 % des ressources budgétaires totales de ces dernières, chiffre considérable ; la culture est, avec le secteur sportif, le seul secteur plaçant la commune au premier rang des ressources budgétaires. L'État est le deuxième partenaire avec 12 % des ressources, pourcentage très important en soi, bien qu'inférieur à celui des communes. Il y a plus : l'État est la seule collectivité dont le pourcentage de contribution budgétaire dépasse, et de loin, le pourcentage reconnu d'aire d'intervention correspondante. La remarque est inverse pour les départements et les régions, avec respectivement 7 % et 4 % des ressources budgétaires : ils n'ont pas un pourcentage de contribution correspondant au nombre d'associations travaillant dans l'aire départementale ou régionale.

La principale caractéristique de la structure des ressources des associations culturelles, qui la distingue essentiellement des autres secteurs, est la prépondérance des ressources tirées des communes : plus du tiers des ressources budgétaires ; cette participation des financements communaux à l'action associative ne se retrouvent dans aucun autre secteur d'activité ; cette

participation élevée des communes s'explique en partie par le fait qu'une large part de la politique culturelle des communes est mise en place sous forme associative, tandis que, dans les autres secteurs d'activité, notamment l'action sociale ou le sport, de nombreuses actions sont mises en place directement à partir des budgets communaux dans des structures publiques.

Le pourcentage de ressources en provenance des départements est remarquable, non par son niveau propre, mais par le fait qu'il est atteint alors que le département oriente essentiellement ses financements en direction des associations d'action sociale. Enfin le pourcentage de ressources tirées de la région, quoique faible dans l'absolu, est plus élevé pour les associations culturelles que pour les autres.

Des relations financières nombreuses avec les pouvoirs publics

En termes de fréquence des relations financières, les communes sont le premier partenaire des associations culturelles : 99 000 associations culturelles entretiennent des relations avec les communes ; ce chiffre est considérable ; il traduit la reconnaissance par la commune de l'importance du fait associatif pour l'animation du tissu culturel local. Cette reconnaissance n'est pas spécifique au secteur culturel, elle est présente dans beaucoup d'autres secteurs associatifs ; la spécificité du secteur culturel dans ce domaine est que cette reconnaissance symbolique joue aussi au niveau des départements : avec une participation de 7 % dans le budget des associations culturelles, les départements entretiennent des relations financières avec 22 % des associations culturelles.

L'attribution à la commune des associations qui se reconnaissent un territoire d'intervention intercommunal peut être discutée, puisque le département peut avoir vocation à s'intéresser à cette catégorie d'associations, une théorie de l'intervention publique soutenant même qu'un équipement ou une action d'un échelon donné devrait relever *a priori* de l'échelon public ou administratif de niveau supérieur et puisque les contrats de pays offrent l'exemple de la Région et de l'État coordonnant leur action sur un territoire infra départemental. Le tableau fait toutefois bien ressortir le contraste entre la logique de financement de l'État et celle des conseils généraux : l'État tend à concentrer son action sur un certain nombre d'actions fortes, les conseils généraux accordent une place à la reconnaissance des associations à l'œuvre sur leur territoire. Une analyse quantitative fine montrerait que l'action de la commune participe des deux logiques et que celle des régions rejoint le principe de sélectivité, mais pour des montants relativement moyens, car la région, collectivité territoriale jeune, a d'abord dû faire l'apprentissage de ses premières compétences transférées.

*Tableau 18 – Fréquence des relations financières entre les associations culturelles et les pouvoirs publics **

	Nombre d'associations	%
Mairies	99 000	63
Conseils généraux	34 700	22
Conseils régionaux	11 500	7
État	15 100	9

* possibilité de réponses multiples

Source : *Enquête auprès des associations* (MATISSE-CNRS, 1999)

Des masses de financement public concentrées au bénéfice de quelques associations

Les masses de financement public se concentrent sur une minorité importante d'associations dont le budget est largement subordonné aux ressources publiques (voir tableau 19) : ainsi 88 % des financements publics alimentent les budgets d'associations vivant de fonds publics prédominants dans leurs budgets, tandis que près de 119 000 associations vivent avec des ressources privées exclusives ou majoritaires dans les budgets.

Tableau 19 – Concentration des financements publics dans les budgets des associations culturelles

	% associations culturelles	Nombre d'associations	% du volume des financements publics
Pas de financements publics	31	48 700	-
moins de 25 %	28	43 500	3
de 25 à moins de 50 %	17	26 400	9
de 50 à moins de 75 %	11	17 900	36
plus de 75 %	13	20 500	52
Ensemble	100	157 000	100

Source : *Enquête auprès des associations* (MATISSE-CNRS, 1999)

Les ressources des associations culturelles apparaissent d'une façon générale très concentrées dans les associations employeurs : les 25 000 associations employeurs, qui représentent 16 % du nombre total d'associations, ont ainsi concentré plus de 80 % des ressources budgétaires, la quasi-intégralité des financements de l'État et 90 % des financements publics.

Tableau 20 – Répartition des ressources budgétaires entre les associations culturelles

	% sans salarié	% employeurs	Total de la ressource
Cotisations	38	62	100
Dons	80	20	100
Mécénat	14	86	100
Recettes d'activité	30	70	100
Financements publics	10	90	100
État	3	97	100
<hr/>			
Conseils régionaux	9	91	100
Conseils généraux	12	88	100
Communes	12	88	100
Financements européens	2	98	100
Ressources budgétaires totales	19	81	100

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

La place des associations culturelles dans la répartition des ressources

Au total, et comparativement aux autres secteurs d'activité, la culture est destinataire de 12 % des masses de financements publics en direction des associations.

Le financement communal s'oriente pour une part vers un soutien symbolique à un grand nombre d'associations culturelles, le montant unitaire de la subvention communale étant alors faible, et pour une part considérable vers des actions importantes d'associations de taille élevée. La part importante des associations culturelles dans le financement communal des associations – 24 % des masses de financement communal en direction des associations s'effectue vers le secteur culturel – s'explique en grande partie par le fait que les politiques culturelles des communes passent par le canal d'associations, tandis que dans les autres secteurs d'activité – action sociale ou sports par exemple –, les communes interviennent en gestion directe.

 Tableau 21 – Répartition des financements publics des communes, des départements, des régions et de l'État selon les secteurs d'activité en 1999 en %

	Communes	Départements	Régions	État	Total des financements publics
Culture	23	7	12	11	12
Action humanitaire, action sociale, santé	23	66	34	48	50
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques.	11	16	46	27	17
Loisirs et sociabilité	18	4	3	7	10
Opinion, défense des causes et des droits	2	1	1	3	2
Sports	21	6	2	3	8
Autres	2	0	2	1	1
Total	100	100	100	100	100

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

L'emploi salarié

La majorité des associations culturelles employeurs sont de petites structures : 54 % d'entre elles ont recours à un ou deux emplois salariés, les structures de plus de cinquante salariés sont peu nombreuses. Les associations culturelles sont de plus petite taille que les autres associations : l'emploi moyen dans les associations culturelles employeurs est de 5,8 emplois par association contre 11,8 emplois par association employeur en moyenne ; ce chiffre s'explique à la fois par la sur-représentation dans le secteur culturel des petites associations qui gèrent un ou deux emplois salariés et par la sous-représentation des structures de plus de cinquante salariés.

Tableau 22 – Répartition de l'emploi salarié dans les associations culturelles

	Nombre d'associations	% du nombre d'associations	Nombre total d'emplois	% du nombre total d'emplois
1 ou 2 salariés	13 400	53	10 000	7
3 à 9 salariés	6 150	25	32 000	21
plus de 10 salariés.	5 450	22	108 000	72
Total	25 000	100	150 000	100

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

L'examen de la concentration des ressources à l'intérieur même du secteur culturel associatif employeur montre que parmi les 25 000 associations employeurs relevant du secteur culturel, les 6 800 associations qui ont employé plus de dix salariés ont concentré 72 % de l'emploi.

Tableau 23 – Nombre moyen d'employés par association selon le secteur d'activité

Culture	6
Action humanitaire, action sociale, santé	26
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	15
Loisirs et sociabilité	11
Opinion, défense des causes et des droits	5
Sports	5
Autres	5
	11

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

Tableau 24 – Répartition des emplois salariés dans les associations selon le secteur d'activité

	Nombre d'emplois salariés	% d'emplois salariés	Nombre de personnes en EPT *	% emploi salarié EPT	Ratio effectifs EPT-effectifs personnes occupées
Culture	150 000	9	82 000	9	0,54
Action humanitaire, action sociale, santé	676 000	41	441 000	49	0,65
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	329 000	20	200 000	22	0,61
Loisirs et sociabilité	243 000	15	83 000	9	0,34
Opinion, défense des causes et des droits	56 000	3	26 000	3	0,47
Sports	186 000	11	65 000	7	0,35
Autres	10 000	1	10 000	1	1,00
Total	1 650 000	100	907 000	100	0,55

* Emploi plein temps

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

L'étude a permis d'estimer à 150 000 le nombre de personnes occupées dans les associations culturelles. Le temps partiel étant très élevé, l'emploi plein temps évalué à partir des dépenses en salaires est estimé à 82 000 personnes, soit 9 % de l'emploi salarié associatif.

Une caractéristique du secteur associatif est un ratio emploi en équivalent plein temps (EPT) sur le nombre de salariés présents assez faible. C'est le cas pour les associations culturelles, où la part du travail à temps partiel est importante. Dans ce secteur, on trouve une forte proportion de salariés titulaires de contrat à durée déterminée, et aussi de travailleurs mis à disposition : alors que l'emploi des associations culturelles représente 9 % de l'emploi associatif, les emplois sous forme de CDI ne représentent que 7 % du nombre total de CDI, tandis que les emplois en CDD constituent 16 % du nombre total de CDD dans les associations. Les associations culturelles bénéficient par ailleurs de la présence de salariés, rémunérés sur d'autres budgets, le plus souvent publics ; la part du secteur culturel est importante, avec 12,5 % des emplois mis à disposition des associations.

Tableau 25 – Répartition des emplois salariés et des bénévoles selon le secteur d'activité en %

	Emplois salariés	CDI	CDD	Travail mis à disposition
Culture	9	7	16	13
Action humanitaire, action sociale, santé	41	54	16	14
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	20	16	38	36
Loisirs et sociabilité	15	9	19	19
Opinion, défense des causes et des droits	3	3	4	3
Sports	11	10	6	14
Autres	1	1	1	1
Total	100	100	100	100
Effectifs (nombre d'emplois)	1 650 000	1 000 000	650 000	127 000

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

L'importance du travail bénévole

Les associations culturelles ont déclaré la présence de 2 460 000 bénévoles, soit 17 % du nombre total de bénévoles occupés dans le secteur associatif. Cette donnée intégrant cependant des doubles-comptes, ce chiffre permet d'estimer à 1 900 000 le nombre de bénévoles actifs dans les associations culturelles.

Tableau 26 – Estimation du nombre de bénévoles en EPT* par secteur d'activité

	Nombre de bénévoles EPT	% travail bénévole EPT
Culture	96 700	14
Action humanitaire, action sociale, santé	162 500	23
Éducation, formation, insertion, défense des intérêts économiques	58 700	8
Loisirs et sociabilité	114 600	16
Opinion, défense des causes et des droits	77 300	11
Sports	201 200	27
Autres	5 000	1
Ensemble	716 000	100

* Emploi plein temps

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)

La durée moyenne de travail bénévole par personne étant moins élevée dans le secteur des associations culturelles que dans d'autres, le travail bénévole a été évalué à 96 700 emplois en équivalent plein temps, soit 13,5 % du volume total de travail bénévole dans le secteur associatif.

Tableau 27 – Répartition des bénévoles dans les associations culturelles

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total
Selon le ...			en %
nombre de bénévoles	82	18	100
volume de travail bénévole	76	24	100
Rappel : nombre d'associations	132 000	25 000	157 000

Source : Enquête auprès des associations (MATISSE-CNRS, 1999)